



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Hôtel de Ville
Service instructeur : Ressources Humaines
Place Barette – BP 903 – 27207 Vernon CEDEX
Tél : 0800027200 - Fax : 02.32.53.30.45

ARRETE RH/N° 21-764
portant tableau définitif d'avancement de grade
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Ville de Vernon,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n° 063/2021 du 02 février 2021 portant délégation de fonctions à M. Jérôme GRENIER, adjoint en charge des Ressources Humaines et des Finances, rendu exécutoire le 26 février 2021,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 2 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade **d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**, au titre de l'année 2022 est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
ROELLINGER Blanche	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	05/05/2022

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

ARTICLE 4 : Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur.

Fait à Vernon le

27 JAN. 2022

Jérôme GRENIER
Maire adjoint à la Mairie de Vernon
en charge des ressources humaines et des finances
Vice-Président à Seine Normandie Agglomération

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	2	1
Nombre d'hommes	1	0
TOTAL	3	1